

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Par lettre en date du le 3 juillet 2020, le Conseil municipal a été convoqué, en séance Ordinaire, à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, le vendredi 10 juillet 2020 à 18h30, afin de délibérer sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR :

Désignation des Secrétaires de Séance

- 1 - Élections sénatoriales 2020 - désignation des délégués

- 2 - Commission communale des impôts directs : Désignation des délégués

- 3 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire relatif à l'examen des comptes et de la gestion de la commune de Châteauroux

Le Maire de la Ville de Châteauroux certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché, conformément à l'article L 2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 15 juillet 2020.

Il certifie en outre que les formalités prescrites par les articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil municipal.

PRESENTS :

M. Gil AVEROUS, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Christophe BAILLIET, Mme Marina RENOUX, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, Monsieur Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, Mme Lucie MOREAU, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Chantal MONJOINT qui a donné pouvoir à M. Denis MERIGOT, M. Philippe SIMONET qui a donné pouvoir à Mme Imane JBARA-SOUNNI, Mme Isabelle BOUGNOUX qui a donné pouvoir à M. Jean-François MEMIN, Mme Vanessa JOLY qui a donné pouvoir à Mme Florence PETIPEZ, M. Damien NOEL qui a donné pouvoir à Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Thibault ROY qui a donné pouvoir à Mme Alix FRUCHON.

PRESIDENT DE SEANCE :

M. Gil AVÉROUS.

DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE :

M. Michaël POINTIÈRE et Mme Mylène WUNSCH sont désignés secrétaires de séance.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2020 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

1

Point reporté à la fin du conseil à la suite d'un incident matériel

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DU BUREAU ELECTORAL

(Attention : les quatre plus jeunes conseillers municipaux peuvent être amenés à être membres du bureau électoral, il est préférable de ne pas les retenir comme secrétaire)

Je vous propose de désigner comme Secrétaire du bureau électoral,

M. Alexis CHOUTET

2 – APPEL NOMINAL DES MEMBRES DU CONSEIL (facultatif) ET CONSTATATION DU QUORUM

AVÉROUS Gil		
BAILLIET Christophe		
BALSAN Charles-Henri		
BISIAUX Jean-Paul		
BOUGNOUX Isabelle	Excusée	Pouvoir à MEMIN Jean-François
BUTHON Laurent		
CHALMAIN Éric		
CHAMBONNEAU Delphine		
DAGUET Christine		
DION Brigitte		
DUPONT Catherine		
FRUCHON Alix		
GALOPPIN Stéphanie		
GEORJON Michel		

GERBAUD Frédérique		
GOURRU Maxime		
HUGON Jean-Yves		
IMBERT Tony		
JOLY Vanessa	Excusée	Pouvoir à PETIPEZ Florence
JBARA-SOUNNI Imane		
KHORCHID Nahima		
MABON Annick		
MAUCHIEN Liliane		
MAYAUD Joëlle		
MÉMIN Jean-François		
MERIGOT Denis		
MONJOINT Chantal	Excusée	Pouvoir à MERIGOT Denis
MOREAU Lucie		
NOEL Damien	Excusé	Pouvoir à GALOPPIN Stéphanie
PETIPEZ Florence		
POINTIERE Michaël		
RABIER Monique		
RENOUX Marina		
ROUSSILLAT Gilles		
ROUX Sonia		
ROY Thibault	Excusé	Pouvoir à FRUCHON Alix
RUET Catherine		
SIMONET Philippe	Excusé	Pouvoir à JBARA SOUNNI Imane
TAYON Brice		
TOURRES Dominique		
VRILLON Roland		

WUNSCH Mylène		
ZECCHI Stéphane		

Le quorum, qui est de 22, est atteint puisque nous sommes 37 Conseillers présents ce soir.

3- DESIGNATION DU BUREAU

En application de l'article R 133 du Code Electoral, je vous rappelle que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

La première tâche que nous ayons à faire est de désigner le bureau que je préside.

Pour ce qui des plus âgés présents, il s'agit de M. Jean-François MEMIN et de M. Roland VRILLON

Les deux membres présents les plus jeunes sont Mme Alix FRUCHON et M. Tony IMBERT.

4 - DESIGNATION SUR LEUR PRESENTATION DES REPRESENTANTS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL QUI ASSURENT UN AUTRE MANDAT

En l'occurrence il s'agit de :

- Madame Frédérique GERBAUD, Sénatrice. Son représentant sera : M. Lahcen BOUZIDI, domicilié 29 rue Jean-Jacques Rousseau à Châteauroux.
- Madame Florence PETIPEZ, Conseillère départementale. Son représentant sera : Mme Ghylaine DE MAYNARD, domiciliée 7 rue Jean-Jacques Rousseau à Châteauroux.
- Monsieur Jean-Yves HUGON, Conseiller départemental. Son représentant sera : M. Christian FENIOUX, domicilié 9, avenue Pierre de Coubertin à Châteauroux.
- Madame Imane JBARA-SOUNNI, Conseillère départementale. Son représentant sera : Mme Anne DESBARRES, domiciliée 4/15 Espace Mendès France à Châteauroux.
- Madame Chantal MONJOINT, Conseillère départementale. Son représentant sera : M. Michel BEDIQU, domicilié 292 route de Châtellerault à Châteauroux.

5- CONSTAT DES LISTES DEPOSEES SUR LE BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL AVANT 18 H 30 :

Deux listes me sont parvenues avant le scrutin :

- La liste « Majorité municipale »
- La liste « Rassemblement castelroussin »

6 – DEROULEMENT DU SCRUTIN

Avant de passer au vote, je dois vous rappeler que :

- La désignation des délégués supplémentaires et des délégués suppléants ne donne lieu à aucun débat.
- En application des articles L. 289 et R. 133 du Code Electoral les délégués supplémentaires et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.
- Dans le cas où un seul mandat reste à attribuer et où deux listes ont la même moyenne, le mandat revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si deux listes ont obtenu le même nombre de suffrages, le mandat est attribué au plus âgé des deux candidats en concurrence.
- Les députés, les conseillers régionaux, les conseillers à l'Assemblée de Corse, les représentants à l'Assemblée de la Polynésie française et les conseillers départementaux ne peuvent être élus délégués ou suppléants par les conseils municipaux dans lesquels ils siègent (articles L. 287 et L. 445 du Code Electoral).
- Les délégués supplémentaires et les délégués suppléants sont élus parmi les électeurs de la commune.
- Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués supplémentaires et de délégués suppléants à élire, soit sur une liste incomplète.
- Le bureau détermine le quotient électoral, en divisant le nombre de suffrages exprimés par le nombre de délégués supplémentaires à élire. Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués supplémentaires que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral.
- Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne. A cet effet, les sièges sont conférés successivement à celle des listes pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de sièges qui lui ont déjà été attribués, plus un, donne le plus fort résultat.
- Le même mode de calcul s'applique pour la désignation des délégués suppléants.

Je vous rappelle également que, conformément aux articles L. 284 à L. 286 du Code Electoral, le Conseil Municipal doit élire 17 délégués supplémentaires et 14 délégués suppléants.

Nous allons passer au scrutin qui va se dérouler de façon simple.

Afin de limiter les déplacements de chacun, l'urne va vous être présentée, les porteurs de pouvoir signaleront le nom de l'élu pour lequel ils votent en second.

Liste des conseillers municipaux :

BAILLIET Christophe

BALSAN Charles-Henri

BISIAUX Jean-Paul

BOUGNOUX Isabelle	Excusée	
BUTHON Laurent		
CHALMAIN Éric		
CHAMBONNEAU Delphine		
DAGUET Christine		
DION Brigitte		
DUPONT Catherine		
FRUCHON Alix		Pouvoir de ROY Thibault
GALOPPIN Stéphanie		Pouvoir de NOEL Damien
GEORJON Michel		
GERBAUD Frédérique		
GOURRU Maxime		
HUGON Jean-Yves		
IMBERT Tony		
JOLY Vanessa	Excusée	
JBARA-SOUNNI Imane		Pouvoir de SIMONET Philippe
KHORCHID Nahima		
MABON Annick		
MAUCHIEN Liliane		
MAYAUD Joëlle		
MÉMIN Jean-François		Pouvoir de BOUGNOUX Isabelle
MERIGOT Denis		Pouvoir de MONJOINT Chantal
MONJOINT Chantal	Excusée	
MOREAU Lucie		
NOEL Damien	Excusé	
PETIPEZ Florence		Pouvoir de JOLY Vanessa
POINTIERE Michaël		

RESULTAT DU VOTE :

Liste présentée par La Majorité Municipale..... : 38 voix.

Liste présentée par Le Rassemblement Castelroussin..... : 1 voix.

Cela fait bien . 39 suffrages exprimés.

ELECTION DES DELEGUES SUPPLEMENTAIRES

Délégués supplémentaires élus au quotient électoral

Nous pouvons donc déterminer **le quotient électoral**.

Déterminé par tranche de 800 habitants au-delà de 30 000.

$13\,741/800 =$ quotient électoral (avec deux décimales) : 17 , 17

17 (nombre de délégués supplémentaires à élire)

L'élection se fait à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne :

Nous allons procéder à l'attribution des postes.

La Liste Majorité municipale obtient 17 délégués supplémentaires

La Liste « Rassemblement Castelroussin » obtient 0 délégué supplémentaire

ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS :

9 - Délégués suppléants élus au quotient électoral

Nous devons déterminer **le quotient électoral**.

- 1 - Jusqu'à 25 délégués titulaires = 7 sièges à pourvoir
- 2 - + 1 siège par tranche de 5 délégués titulaires
- Pour Châteauroux : 43 élus délégués de droit + les 17 = 60
- Donc 7 sièges acquis par la formule 1 + 7 sièges acquis par la formule 2

Nous allons ensuite procéder à l'attribution des postes.

Il est attribué à chaque liste autant de postes que le nombre de suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral :

La Liste « Majorité municipale » obtient 14 délégués suppléants

La Liste « Rassemblement Castelroussin » obtient 0 délégué suppléant

8 – PROCLAMATION DES ELUS

Je vous rappelle qu'il n'est pas nécessaire de demander systématiquement aux nouveaux élus présents dans la salle s'ils acceptent leur mandat à l'issue de l'élection.

Cependant ils doivent faire part de leur refus éventuel d'exercer leur mandat par oral ou par écrit au bureau électoral immédiatement après la proclamation de leur élection, avant que la séance ne soit levée, faute de quoi ils sont réputés avoir accepté ce mandat.

Toutefois afin d'éviter de les recontacter par courrier, je demanderais aux élus présents dans la salle de bien vouloir se lever lorsque je les proclamerai élus.

Les élus qui ne sont pas présents seront prévenus demain, qu'ils ont un jour franc pour refuser éventuellement leurs fonctions et en avertir M. le Préfet en m'en informer également afin que je puisse modifier la liste des délégués en conséquence.

• Délégués supplémentaires :

- liste présentée par la « Majorité Municipale » : 17 délégués supplémentaires (Mme Monique ROUGIREL, M. Richard LINDE, Mme Dominique SALOMON, M. Jean-Henri CHEZEAUD, Mme Danièle EBRAS, M. Dominique COMPTDAER, Mme Florence IDELFONSE, M. Tony ALIAGA, Mme Patricia DELEST, M. Michel MARCHETTI, Mme Annick RAPIN, M. Serge GUILLANEUF, Mme Solange MILLIER, M. Alexis COUBRONNE, Mme Marie-Berthe MAYET, M. Jany HUGUET, Mme Françoise GRANGE).

- liste présentée par le « Rassemblement Castelroussin » : 0 délégué supplémentaire

• Délégués suppléants :

- liste présentée par la « Majorité Municipale » : 14 délégués suppléants (M ; BERNARD Patrick, Mme BORNE Françoise, M. GRABOWSKI Franck, Mme FOUCHET Michèle, M. MABON Jean-Paul, Mme VOLLANT Nicole, M. ROQUET Clément, Mme BAILLY Barbara, M. DESLANDES Bernard, Mme VILATTE Monique, M. LECOEUR Jean-Marie, Mme BAUDET Christiane, M. LANGLET Christophe, Mme PROT Bernadette).

- liste présentée par le « Rassemblement Castelroussin » : 0 délégué suppléant.

9 – DESIGNATION DES REMPLACANTS DES CONSEILLERS EN CAS D'EMPECHEMENT

Les Conseillers Municipaux, délégués de droit, vont devoir indiquer dans quelle liste devra être choisi leur suppléant en cas d'empêchement le jour du scrutin.

En effet, les conseillers municipaux présents doivent faire connaître ce choix le jour même de l'élection avant que la séance ne soit levée.

Je dois faire connaître également la liste sur laquelle sera pris mon remplaçant.

Les conseillers municipaux absents devront me faire connaître cette liste dans les meilleurs délais.

Je vais faire circuler un document qui sera annexé au procès-verbal des opérations électorales que je vous demande de bien vouloir compléter et signer.

Le Rapporteur : Gil AVEROUS

M. le MAIRE :

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Pas de questions. Pas de remarques ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

2 COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

La Commission Communale des Impôts Directs assure la représentation des contribuables et collabore avec l'Administration à l'établissement des bases d'imposition.

Présidée par Le Maire, la Commission Communale des Impôts Directs est composée de huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants désignés par le Directeur des Services Fiscaux à partir d'une liste en nombre double dressée par le Conseil municipal.

Il vous est proposé de désigner 16 candidats à la fonction de commissaire titulaire et 16 à la fonction de commissaire suppléant.

Titulaires :

- | | |
|--------------------|-----------------------|
| - Philippe SIMONET | - Serge GUILLANEUF |
| - Sylviane DUVAL | - Régine MERIGOT |
| - Didier BARACHET | - Jean-Henri CHEZEAUD |
| - Patricia DELEST | - Dominique SALOMON |
| - Richard LINDE | - Dominique COMPTDAER |
| - Danielle EBRAS | - Bernadette PROT |
| - Clément ROQUET | - Jean-Paul MABON |
| - Monique ROUGIREL | - Florence IDELPHONSE |

Suppléants :

- | | |
|---------------|--------------------|
| - Tony ALIAGA | - Patricia LACORRE |
|---------------|--------------------|

- Patrick BERNARD
- Françoise GRANGE
- Michel MARCHETTI
- Françoise BORNE
- Philippe JOULAUD
- Michèle FOUCHET
- Michel KRILEWIEZ
- Nicole VOLLANT
- Jean-Marie LECOEUR
- Ghylaine DE MAYNARD
- Franck GRABOWSKI
- Christiane BAUDET
- Vincent CLOUE
- Valérie TAVARES

Le Rapporteur : Gil AVEROUS

Mme CHAMBONNEAU :

J'aurais voulu savoir comment ont été choisies ces personnes et faire un petit parallèle avec votre ancien conseiller municipal, M. Fleuret à Déols qui a choisi d'intégrer des membres non élus de l'opposition dans des commissions. On pourrait peut-être prendre exemple sur Déols et faire ce genre de chose.

M. le MAIRE :

Alors, comment ça fonctionne par tradition : puisque là on reproduit à chaque début de mandat ce qui se fait depuis des lustres ici. On pourrait désigner des élus mais on ne le souhaite pas car comme c'est une commission communale qui a à traiter des impôts directs, que le Conseil Municipal lui, délibère sur les taux d'imposition, on trouvait plus transparent que ce soit des habitants lambda qui siègent à une exception près c'est qu'on propose – sans être certain qu'il soit retenu – que l'adjoint aux finances puisse siéger dans la commission en l'occurrence, Philippe Simonet.

Sinon ce sont pour certains des anciens élus, pour d'autres des gens qui ont été candidats, effectivement pour certains sur la liste de la majorité, pour d'autres des gens qui siègent dans les établissements publics – Châteauroux Events ou Châteauroux Berry Tourisme – et puis des anciens membres de l'opposition, par exemple Sylviane Duval, qui était Conseillère municipale au précédent mandat mais pas dans la majorité.

J'entends votre proposition de fonctionner différemment mais cela n'a pas été notre choix.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Pas de questions. Pas de remarques ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité des votes exprimés. 4 abstentions (M. Maxime GOURRU, Mme Lucie MOREAU, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH).

3 RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES CENTRE-VAL DE LOIRE RELATIF À L'EXAMEN DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUX

Par courrier en date du 12 juin 2018, la Chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire a informé Monsieur le Maire de l'ouverture de l'examen des comptes et de la gestion de la commune de Châteauroux

sur la période de 2013 à 2018 en application des dispositions des articles L. 211-3 et L. 211-4 du Code des Juridictions Financières.

Dans le cadre de ce contrôle, ce sont 5 questionnaires représentant 214 questions qui ont été traités entre juin 2018 et avril 2019 par la collectivité.

Les investigations de la Chambre ont porté plus particulièrement sur :

- Le contrôle interne au sein de la collectivité ;
- La situation financière de la commune ;
- La gestion des ressources humaines.

À l'issue des opérations de contrôle, l'entretien prévu par l'article L. 243-1 du Code des Juridictions Financières a eu lieu le 16 mai 2019 entre le Maire et les agents de la Chambre régionale des comptes en charge du dossier.

Lors de sa séance du 11 juillet 2019, la Chambre a formulé des observations provisoires qui ont été adressées à la commune le 30 juillet 2019.

Par courrier en date du 30 septembre 2019, Monsieur le Maire a adressé à la Chambre un courrier de réponse aux observations formulées dans le rapport provisoire.

Après avoir pris acte de cette réponse, la Chambre a arrêté ses observations sous leur forme définitive. Elles ont été délibérées le 17 octobre 2019 et ont fait l'objet d'un rapport adressé à la commune le 25 octobre 2019.

La commune a de nouveau formulé une réponse en date du 25 novembre 2019.

Le rapport d'observations définitives a été à nouveau notifié à la commune en date du 19 juin 2020 avec l'obligation, en application de l'article L. 243-6 du Code des Juridictions Financières, de le communiquer à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion pour y être débattu :

« Le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat. »

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire relatif à l'examen des comptes et de la gestion de la commune de Châteauroux sur la période de 2013 à 2018.

Avis de commission(s):

Commission Finances et Affaires Générales

29 juin 2020

favorable

Le Rapporteur : Stéphane ZECCHI

M. GOURRU :

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Maire,

Le rapport qui nous est présenté ici est – à peu de choses près – la synthèse que fait la CRC de votre gestion au cours du dernier mandat. Nous avons perçu lors des premiers Conseils municipaux une certaine

autosatisfaction dans les propos et pourtant quand lit le rapport on est surpris de découvrir un certain nombre de critiques sévères.

Elles portent en premier lieu sur le défaut d'information pourtant obligatoire, des conseillers municipaux, et donc ponctuellement, l'absence de transparence. Cette critique vaut pour la structure en charge de l'événementiel, baptisé ici « Châteauroux Events », elle vaut aussi pour le golf de Villedieu et qui est loin d'être essentiel pour les castelroussins et elle vaut enfin et surtout pour le débat d'orientation budgétaire qui est pourtant un moment vital de la démocratie municipale.

La critique porte aussi sur le faible empressement ou au moins à la mauvaise organisation présidant à la collecte de certaines taxes et redevances ou qui pourraient l'être auprès des acteurs privés. Cette mauvaise organisation pouvant aboutir à une insuffisante perception de recettes. C'est d'autant plus surprenant que le mandat qui s'est achevé est caractérisé, comme vous le disiez, par la chasse aux dépenses de fonctionnement qui s'est traduite prioritairement par la disparition d'une centaine d'emplois à la Ville et à l'Agglo.

L'exemple donné a contrario sur l'accroissement significatif des recettes sur la taxe locale sur la publicité extérieure montre que vous auriez pu ne pas aller jusqu'à l'os - selon l'expression entendue dans ce bâtiment – à condition de faire participer tous les acteurs publics et privés à l'effort rendu nécessaire par les baisses de dotations d'état. Mais peut-être considérez-vous les employés uniquement comme des charges.

Outre la chasse aux dépenses de fonctionnement, ce rapport pointe l'obsession presque dogmatique de la diminution de l'endettement. La Chambre Régionale des Comptes décrit poétiquement un profil en V des dépenses d'équipement puisqu'elles se sont évidemment accrues à l'approche des élections après avoir fortement baissé. Mais globalement, les dépenses d'investissement ont été en stagnation sur la période et dans tous les cas, inférieures aux villes comparables, puisqu'il est question de strates. Les églises et les ponts qui menacent de s'effondrer n'en sont-ils pas la triste conséquence. A vouloir trop tailler dans les dépenses, vous avez peut-être négligé l'entretien et la maintenance induisant des dépenses bien plus lourdes maintenant.

Globalement – comme vous le faisiez remarquer – ce rapport vous délivre un satisfecit pour une situation financière désormais satisfaisante, selon l'approche libérale qui le sous-tend. C'est en même temps une critique claire de la gestion de la municipalité antérieure dans laquelle un certain nombre de personnes ici présentes étaient déjà impliquées. Hélas on est aussi amenés à lire à l'introduction rédigée par la Chambre Régionale des Comptes pour présenter Châteauroux. Et là on voit l'envers de la médaille de cette gestion financière satisfaisante.

Population en baisse, population vieillissante, population de plus en plus pauvre. Vous nous dites souvent que Châteauroux serait redevenue attractive, avec un tel portrait - qui est hélas le reflet de la réalité – je ne suis pas sûr que Châteauroux l'ait vraiment été jusqu'ici. Nous voilà donc décorés d'un Crésus d'Or. Crésus est mort riche mais il est mort ! Je vous remercie.

M. le MAIRE :

Merci pour votre intervention. Alors vous parlez d'exercice d'autosatisfaction, en l'occurrence c'est le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes qui nous délivre un satisfecit, ce n'est pas ma vision des choses c'est celle de la Chambre Régionale des Comptes qui conforte la nôtre évidemment, mais les magistrats de la Chambre Régionale sont totalement indépendants dans leur expression et ils ne répètent pas ce qu'on leur dit.

Sur le défaut d'information qui a pu être pointé sur le golf de Villedieu, vous savez que chacun de nos syndicats de regroupement a une obligation de nous envoyer un rapport d'activité tous les ans et il se

trouve effectivement que pour le golf e Villedieu ça n'a pas été fait systématiquement. C'est à nous de leur réclamer mais ce n'est pas une mauvaise gestion du golf, présidé par le Maire de Villedieu – je ne parle pas de l'actuel – je parle de l'ancien, on est là sur 2013-2018, ce n'est pas, y compris pour Châteauroux Events, un problème de gestion. L'observation qui est faite concernant Châteauroux Events – citée par exemple - comme auraient pu l'être tous les autres satellites de la Ville, c'est de dire qu'on s'est doté – et c'est salué par la CRC – d'un contrôleur de gestion qui nous permet d'avoir un avis sur les réorganisations des services, sur les coûts de fonctionnement, sur les effectifs cibles, en termes de personnels affectés à chacun des services, qu'on utilise ce contrôleur de gestion pour notre fonctionnement interne et la CRC nous dit « vous pourriez l'utiliser également pour contrôler vos satellites et vous faire des suggestions de réorganisation le cas échéant sur ces satellites ». Elle ne dit pas qu'il y a besoin de faire contrôler ces satellites-là.

Sur les dépenses d'investissement. Vous nous reprochiez le non entretien des églises et des ponts, je veux bien mais ça fait 60 ans qu'il n'y a pas eu d'entretien sur les églises et les ponts. Je pense que même si on rajoutait les 2 mandats de mon prédécesseur, on n'est pas responsable d'un quart du non entretien des églises et des ponts. Et puis les ponts – si vous avez suivi le mandat précédent – on en a refait quelques-uns, puisqu'on a fait les deux ponts de l'avenue Gédéon Duchâteau et les deux ponts de l'avenue Jacques Chirac, on ne s'en désintéresse pas et on n'a pas fait des choix qui viseraient à ne pas entretenir notre patrimoine historique ou à ne pas les ponts.

Sur la situation et la pauvreté de la population évidemment quand vous êtes une ville Préfecture et que vous avez 36% de logements sociaux qui sont par nature, par définition, concentrés dans la Ville-centre et qui ne sont pas répartis à parts égales sur l'ensemble des communes du département vous avez forcément un taux de pauvreté qui est supérieur au reste du département mais vous pourriez faire la même analyse dans toutes les Préfectures de France. Prenez les chiffres des logements sociaux et vous verrez qu'ils sont plus importants dans les villes préfectorales, vous trouverez peut-être une ou deux exceptions en France mais ça se limitera à ça.

Je maintiens que ce rapport de la CRC est plutôt favorable et que le regain de notre activité dont je parlais récemment sur Châteauroux, j'espère qu'on aura le plaisir de le constater dans le prochain rapport de la CRC, parce-qu'entre le moment où vous mettez en place une politique et qu'elle commence à porter ses fruits, notamment en termes d'augmentation de la population, il faut un petit peu de temps. Je vous rappelle que les années concernées par le contrôle c'était 2013-2018.

Sur le volet des investissements, vous dites qu'il est plus faible à Châteauroux que sur les autres strates, le temps qu'on mesure en politique c'est celui du mandat – on va dire 2014-2020 – et pas 2013-2018 qui était sur la fin du mandat de mon prédécesseur et pour lequel il manque les deux dernières années de notre mandat à nous qui sont les deux années où on a le plus investi. Donc si on fait la moyenne 2014-2020 vous reviendrez sur les mêmes ratios et Philippe Simonet a déjà fait la démonstration au cours de la présentation du budget que c'est plus que ce qui s'est fait au cours de mandats précédents.

Mme CHAMBONNEAU :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous nous présentez ce soir le rapport d'observations définitif de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la ville pour la période de 2013 à 2018.

Ce rapport formule six recommandations que vous devrez mettre en œuvre et qui seront observées par la CRC.

Permettez-moi de revenir plus particulièrement sur quelques points.

Sur la situation financière : les magistrats estiment que la situation financière de la Ville est satisfaisante avec cependant une stratégie ancienne, un manque d'anticipation des risques et une absence de

communication sur les orientations stratégiques et prospectives.

Cette stratégie repose sur le gel des taux d'imposition depuis 2011 et le recours moindre à l'emprunt afin de stabiliser la dette. Cela suppose de réduire les charges de fonctionnement au maximum, seul levier à votre disposition mais qui a atteint ses limites.

Dans le détail pour l'exercice les charges courantes sont en diminution mais vous ne pourrez plus les baisser sauf à mettre en danger l'entretien courant et le fonctionnement des services. Les subventions aux personnes de droit privé, aux associations globalement ont fortement diminué entre 2014 et 2018 de près de 850 000 €. Là aussi les associations ne supporteront de nouvelles baisses. Les charges de personnel sont la première dépense de la collectivité, elles sont cependant restées stables malgré la mutualisation.

S'il est vrai que les bénéfices d'une telle mutualisation ne peuvent se résumer exclusivement à une approche financière – votre réponse - .

Les différents arguments que vous avancez dans votre lettre méritent, à mon avis, quelques explications plus fournies.

La principale ressource réside dans les impositions locales qui représentent en 2018, 47% des produits. Malheureusement, en raison de la suppression de la taxe d'habitation, la Ville est privée d'un de ses principaux leviers pour la gestion des ressources. Enfin les subventions d'équipement sont en progression constante, et comme le souligne le rapport 75% sont destinés à l'agglomération en 2018. Les magistrats financiers soulignent que la dépense d'équipement par habitant est généralement moins élevée à Châteauroux que pour la strate. Cet investissement important au niveau de l'agglomération est-il au bénéfice de la commune ?

Comme vous le savez les limites de cette stratégie financière peuvent être vite atteintes, il vous appartient donc de définir une nouvelle stratégie ambitieuse. L'attractivité de la Ville est un enjeu majeur de ce mandat, il est essentiel de faire revenir des habitants dans la commune et d'éviter le départ des jeunes. L'absence de communication sur le projet pluriannuel d'investissement avec les conséquences négatives sur de potentiels investisseurs qui ont du mal à se projeter sur l'évolution de la Ville dans les prochaines années. Il y a quelques semaines, un jeune entrepreneur castelroussin qui a un projet de création de nouvelle activité et qui est un de vos électeurs par ailleurs. Il souhaitait savoir s'il était intéressant pour lui de lancer son projet à Châteauroux. S'il est difficile pour un castelroussin d'obtenir cette information, imaginez pour un potentiel investisseur extérieur...

Ce point sur le fonctionnement institutionnel et le manque de transparence du plan pluriannuel d'investissement - relevé par la CRC – mériterait que vous répondiez favorablement.

Sur la politique des ressources humaines : compte tenu de l'importance du nombre d'agents au sein de la collectivité et de la mobilisation financière que cela engendre, la politique menée en cette matière est une donnée stratégique. Il est primordial pour une collectivité de connaître précisément l'état de ses effectifs. Or les magistrats soulignent l'incohérence entre les différents documents fournis. Ils soulignent également que l'information délivrée sur leur composition est obscure et précise que la commune gagnerait à délibérer sur la modification du tableau des effectifs à partir de données plus claires pour les élus.

J'espère que vous tiendrez compte de cette invitation, car nous avons pu nous rendre compte lors du dernier Conseil municipal, qu'effectivement, les délibérations sur le tableau des effectifs étaient quelque peu incompréhensibles.

Enfin il est mentionné que 20% des agents municipaux occupant un emploi permanent ont entre 55 et 59 ans. Cela a des conséquences financières et de gestion. Les magistrats recommandent le développement d'une GPEC et de prospective clairement définies en matière de ressources humaines.

Ces chiffres ne sont pas sans rappeler nos échanges du précédent Conseil municipal sur le recours à

l'apprentissage et à l'alternance qui sont des leviers pertinents d'anticipation des départs à la retraite. Quel plan prévoyez-vous de mettre en œuvre pour anticiper au mieux ces départs.

Je ne m'attarderai pas sur l'ensemble des sujets, sur les ressources humaines mais la CRC soulève des questions pertinentes – que ce soit au niveau du temps de travail ou de certains avantages – cela doit être négocié avec les organisations syndicales représentatives des agents dans un dialogue apaisé, responsable et constructif.

En revanche je suis attentive à la forte hausse du nombre de journées d'absence par agent, passant de 13,89 jours en 2013 à 21,16 en 2017. Outre la question financière estimée à plus d'un million d'euros en 2016, je n'ai pas bien compris ça prenait en compte le coût des remplacements ou pas... je m'interroge sur les causes de cet absentéisme. Il conviendrait de les analyser et d'y apporter des réponses adaptées.

Sur le contrôle interne : nos concitoyens sont de plus en plus sensibles aux aspects déontologiques et d'intégrité des élus et des agents. Nous devons toutes et tous ici en être conscients et devons mettre en place des mesures fortes. La Ville indique tenir un tableau afin de s'assurer de la prévention de potentiels conflits d'intérêt. Qu'en est-il de la mise à jour après l'élection de cette nouvelle assemblée ? Nous n'avons pas encore été invités à le remplir.

Pour finir quelques mots – effectivement Châteauroux Events qu'on a évoqué – les magistrats pointent plusieurs dysfonctionnements sur la gestion de la gouvernance de cette structure, qui est juridiquement indépendante de la Ville. Il est mentionné page 15 du rapport que l'ordonnateur c'est-à-dire le représentant légal est le Directeur de la structure et non le Président de l'établissement, aussi les conventions conclues doivent être signées par le Directeur et non par le Maire de Châteauroux. Ce dysfonctionnement est potentiellement source de risque juridique et financier pour la collectivité. Avez-vous prévu de modifier la gouvernance en ce sens ?

Le rapport indique que le Conseil municipal n'a pas été informé ni des comptes ni du rapport d'activité de la structure, aussi je vous demande de respecter les articles de loi concernant ces dispositions. Enfin j'observe que les comptes de Châteauroux Events n'étaient pas bons en 2017 et 2018, qu'en est-il pour 2019 ? si je suis consciente que cette structure est récente et qu'on doit lui laisser le temps de devenir performante, il n'en reste pas moins que les éléments laissent planer un doute sur l'efficacité et la nécessité de cette structure. Merci

M. le MAIRE :

Merci

Oui effectivement on a une stratégie de gel des taux d'imposition et de désendettement qui est une stratégie ancienne mais qu'on estime être une bonne stratégie.

Sur les personnels, vous dites qu'on est arrivés un peu à l'os ou presque, dans le précédent mandat on avait lancé après l'élection, la mutualisation des services entre la Ville et l'Agglomération. Dans les prochaines semaines et en tenant compte des observations de la Chambre régionale des comptes, on proposera une réorganisation forte de l'organisation de la maison, sans évidemment remettre en cause la mutualisation, elle est acquise mais il y aura certainement des changements importants dans l'organigramme.

Sur l'absentéisme, alors les pourcentages ne veulent rien dire on a des taux d'absentéisme qui sont très bas, bien plus bas que les autres collectivités. Ça fait l'objet d'un rapport qui est transmis aux organisations syndicales – on pourra vous le transmettre – vous verrez qu'il n'y a aucune donnée inquiétante sur l'absentéisme de la collectivité bien au contraire.

Il faut qu'on s'améliore sur la gestion des emplois et des compétences, c'est un point sur lequel la CRC nous

fait des observations, notamment, par le vieillissement enfin, en tenant compte du vieillissement de nos agents. Donc ça, effectivement on le fera.

Sur le tableau des participations des élus dans d'autres sociétés à titre privé ou public d'ailleurs, je crois qu'on a 6 mois pour faire le tableau, on va le faire en temps et il sera communiqué bien évidemment.

Sur la gestion de Châteauroux Events, vous dites que les comptes étaient mauvais, en fait Châteauroux Events a des activités à titre commercial qui sont rentables genre la Foire Exposition, où là l'année 2019 a été plutôt faste, 2020 ce ne sera pas le cas avec l'annulation de l'essentiel des manifestations. Et puis elle a d'autres missions qui sont exercées pour le compte de la collectivité, du type des manifestations de Noël autour de la patinoire où là, forcément ce sont des opérations déficitaires, mais ça on le sait dès le départ et on contribue au financement de ça donc il n'y a pas de mauvais compte à Châteauroux Events, il y a même eu 200 000 € d'excédent qui revenaient de la Foire Exposition qui était avant intégrés sur le budget de la Ville de Châteauroux. Donc c'est plutôt un organisme qui nous a rapporté beaucoup d'argent par le passé et qui aujourd'hui continue à améliorer sa partie commerciale.

Après la partie qui est faite pour le compte de la Ville sur des opérations forcément déficitaires, on ne peut lui demander de devenir excédentaire sur l'Arbre de Noël du personnel par exemple.

Voilà ce que je pouvais répondre rapidement, pour le reste je relirai votre intervention dans le détail et je vous apporterai des réponses si sur certains points je n'avais pas été très clair.

Mme WUNSCH :

Je pense que vous avez répondu à la plupart des questions que je me posais par rapport à ce rapport, toutefois il y a deux petites choses sur lesquelles vous n'avez pas été interrogé, c'est sur la budgétisation prévisionnelle des risques financiers en cas de litige réglé en justice, il me semble qu'on a pas d'enveloppe prévue à ce sujet et sur d'éventuelles indemnités. Je pense cela pourrait être à prévoir dans les budgets futurs.

Tout comme je remarque que vous n'avez pas répondu dans votre courrier à la demande sur les avantages en nature, les logements de fonction de nécessité absolue de service. Il semblerait que des personnes occupent encore ces logements tout en étant plus en fonction, donc je voulais savoir si ces personnes versaient un loyer.

M. le MAIRE :

Alors ce n'est pas tout à fait ça en fait, c'est que dans le cadre de la mutualisation, nombre des agents de la Ville ont été transférés à l'agglomération et sont dans des logements de fonction, ce ne sont pas des personnels de direction, ce ne sont que des gardiens de gymnases ou de stades. Ils sont dans des maisons ou appartements qui appartiennent à la Ville et quand ces agents ont été transférés à l'agglomération, la Chambre nous a fait l'observation en disant que « vous logez des agents qui ne sont pas vos personnels », c'est pas qu'ils ne sont plus en fonction c'est qu'ils le sont à l'agglomération mais plus à la Ville. Mais malgré tout ils travaillent pour la Ville et c'est refacturé par émission de mandat de l'agglomération vers la Ville. La ville de Châteauroux ne paie pas l'agent en direct mais elle rembourse la prestation. Donc la chambre relève cette anomalie mais qui est technocratique car ils seraient restés agents de la Ville, ils n'ont pas changé de travail, c'est simplement le fait de la mutualisation qui fait qu'ils se retrouvent dans un appartement de la Ville, alors qu'ils sont salariés de l'agglomération.

Le point sur lequel la CRC a mis le doigt c'est sur les charges et les avantages en nature sont constitués des charges – c'est-à-dire l'eau, l'électricité, l'énergie – et jusqu'au 1^{er} avril dernier on ne refacturait pas aux agents ces charges. Donc suite au rapport de la CRC, on facture au personnel logé, donc aux gardiens, le coût des charges de leur appartement ou de leur maison. Ce qui est relativement conséquent puisque ça

peut aller jusqu'à 300€ par mois. Pour ça a été un avantage dont ils ont bénéficié, indûment, pendant des années et aujourd'hui ça leur fait une perte de pouvoir d'achat clairement et ce n'est pas compensé par une augmentation de salaire. Donc ce que voulait dire la CRC, c'est ça, c'est qu'on ne facturait pas des charges et que c'était considéré comme un avantage en nature, derrière vous avez aussi les cotisations sociales et tout ça et il y en a relativement peu.

Mme MOREAU :

Mesdames Messieurs les conseillers, Monsieur le Maire,

Je vais reprendre les propos de Maxime Gourru.

Nous pouvons reconnaître que la recherche d'économies a porté ses fruits mais lesquels ?

Pour rappel l'excédent brut de fonctionnement a atteint son plus haut niveau en 2018 ainsi que la capacité d'autofinancement du fait tout particulièrement de la baisse des charges page 5 du rapport.

Mais le risque doit aussi être budgétisé, comme demandé dans la recommandation numéro 1, concernant le désamiantage ou le compte épargne temps pour les agents.

Finalement après analyse du rapport, les charges sont en fait un transfert de la Ville à l'agglomération, qu'en est-il en termes de coût humain pour les personnels.

Après 5 années de mutualisation, et rappelons-le avec un départ forcé dès le début de mandat de M. Avérous en 2014, la qualité du service est-elle satisfaisante ? la qualité de vie au travail est-elle correcte ? Nous relevons que la commission mutualisation ne s'est pas réunie de janvier 2016 et n'a d'ailleurs pas ou peu rédigé de compte-rendu permettant d'en tracer l'activité page 13 du rapport.

Nous pouvons relever page 45, que la mise en œuvre des services communs est intervenue très rapidement après que la décision de mutualiser ait été prise. Cette rapidité associée à l'importance du nombre d'agents transférés a créé certaines tensions au sein du personnel des 2 entités. Nous ne pouvons que regretter aujourd'hui que ces difficultés n'aient pas été anticipées.

Gestion énigmatique sur le temps de travail. La cour des comptes pointe que les agents ne travaillent pas assez mais par contre, il y a des heures supplémentaires. Il serait bon dans un premier temps de connaître exactement le nombre d'agents, que ceux-ci disposent d'une fiche de poste qui précise ce qui relève de la Ville, ce qui relève de l'agglomération et que soient anticipés les départs avec une forme de tuilage.

Ainsi pour le moment aucune stratégie en matière de ressources humaines n'existe, un agent part et ce sont toutes les compétences qui partent avec lui. Ou encore s'il a un budget à sa disposition, celui-ci reste inexploité du fait de la vacance du poste.

Ce travail devra se faire en étroite collaboration avec l'agglomération, les services étant, de fait, mutualisés. Il est impossible de savoir combien d'agents travaillent à la Ville. Des réponses différentes ont été apportées par la commune, page 47, tableau 14.

On constate selon les réponses un écart de 30 agents. Lorsque vous imposerez l'augmentation du temps de travail, nous rappellerons ces anomalies manifestes.

Les heures supplémentaires devraient donner lieu à la création de 5,6 équivalents temps plein annuels, travaillés, rémunérés, page 54.

N'y aurait-il pas un rapport à faire entre les heures supplémentaires prises entre un tiers et la moitié des agents et le réajustement du temps travaillé ?

Par ailleurs avant toute chose, il faudrait peut-être aussi s'interroger sur la pénibilité au travail concernant

de nombreux agents à qui l'on demanderait de travailler plus. Nous ne pouvons nous borner à de la lecture comptable.

Nous relevons que la commune ne dispose d'aucune archive concernant les heures supplémentaires lors de la mise en place de la mutualisation. Nous mettons toute cette réflexion en parallèle avec l'absentéisme au travail qui a augmenté de plus de 50% sur la période sous contrôle, tableau 19 examen de l'absentéisme page 56, suite à la mise en place brutale et non concertée de la mutualisation.

Chacun sait ou devrait savoir ce que cette période a eu de pénible pour nombre d'agents, percutés par les pires méthodes managériales qui considèrent en général les salariés comme des pions. Et au-delà des souffrances ainsi infligées à des personnes perdant le sens même de leur travail, on peut facilement imaginer les conséquences sur la productivité des services pendant ces années. On peut même se demander s'il ne faut pas trouver dans cette désorganisation brutale des services l'origine de l'écroulement de l'investissement dans les années 2015 – 2016.

Y a-t-il vraiment eu une synergie. La cour des comptes met en avant des mesures incitatives par la suppression du régime indemnitaire qui nous paraît être une aberration.

Page 57, les agents de catégorie C sont déjà en situation de précarité avec un revenu bas et des conditions de travail difficiles, la vision uniquement comptable est un scandale, pensez-vous réellement que supprimer l'argent va faire revenir les personnes au travail ?

Avant de réduire le traitement des agents commencez par faire payer ceux qui doivent payer.

Des recettes perçues passent à la trappe, quelles actions allez-vous entreprendre suite aux observations de la Chambre régionale des comptes ?

Je me permets de faire des demandes. Le Projet pluriannuel d'investissement n'est pas présenté à l'ensemble des élus et par voie de conséquence, à l'ensemble des citoyens, page 13 du rapport.

Nous proposons que le Projet pluriannuel d'investissement soit élaboré en concertation avec les citoyens de la Ville par quartier, lors des Conseils, ou lors des réunions prévues à cet effet avec l'accompagnement des services venant expliquer et présenter les demandes : projets et besoins.

Nous demandons qu'au-delà de l'audit sur les risques psycho-sociaux, une réelle démarche d'accompagnement des personnels soit mise en place et d'analyse de la charge de travail.

Nous demandons que l'organisation des visites des bâtiments appartenant à la municipalité soient intégrées dans un plan de maintenance annuelle du bâti afin d'éviter des surcoûts suite à un manque d'entretien.

Nous souhaitons aussi que des entretiens réguliers soient prévus, que les incidents rencontrés par les utilisateurs puissent avoir une réponse pérenne dans le temps afin d'éviter que le bâti soit abîmé par manque d'entretien.

Dans ce domaine, nous demandons à pouvoir prendre connaissance du plan pluriannuel d'investissement afin de comprendre les modalités de rénovation des bâtiments pour baisser la consommation énergétique et d'apporter un confort de travail pour les agents ou utilisateurs des locaux. Sur ce point je me permettrais de rappeler le coût exorbitant payé par les associations qui ont à dispositions des locaux insuffisamment isolés.

Je vous remercie.

M. le MAIRE :

Merci

Bon c'est tellement caricatural et tellement aux antipodes de la réalité que je ne perdrai pas mon temps à y répondre.

Mme WUNSCH :

Je m'excuse mais vous n'avez pas répondu à ma petite question concernant la budgétisation de...

M. le MAIRE :

Provisions ! effectivement.

Sur certains points, alors cela pourrait être contestable.

Provision en vue du désamiantage, notamment des bâtiments qui détiennent des matériaux amiantés. On sait que ce n'est parce-qu'un bâtiment détient un matériau amianté qu'on va devoir faire des travaux, le désamiantage n'est pas obligatoire, par contre il coûte effectivement un peu plus cher le jour où on intervient sur cette partie-là notamment quand il s'agit des toitures, parce-que c'est souvent ça. Après sur les risques de recours juridiques – on a un cas – puisqu'il y a eu un accident à la piscine qui pourrait à terme nous coûter beaucoup d'argent mais nous avons une assurance qui nous couvrira à hauteur de 3 ou 5 millions... plus que ça ?

Sur la situation de l'enfant qui a été victime d'un grave accident à la piscine, l'enjeu financier, la condamnation à terme, la prise en charge des frais liés à son quotidien c'est 8 millions d'euros et on est assurés à hauteur de 7 millions.

Ça c'est jusqu'à ses 18 ans, après on verra ce qu'il se passe, donc effectivement ce que dit la CRC c'est qu'on pourrait commencer à provisionner un peu. Donc il faudra obligatoirement tenir compte de ces observations puisqu'il faudra faire un retour dans quelques mois, à la chambre régionale de toutes les préconisations et de ce que nous avons mis en face, pour y répondre. Il faudra donc le faire et je pense que dans le prochain budget vous verrez une ligne et cela correspondra à ça.

Mme CHAMBONNEAU :

Sur la présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement auprès de l'opposition et auprès de la population, je pense que c'est un point important et au bénéfice de la Ville. Les habitants et les futurs investisseurs peuvent avoir besoin et tout le monde pourrait avoir intérêt à ce que cela soit public.

M. le MAIRE :

On va retravailler le Débat d'Orientations Budgétaires dans sa présentation et on l'intégrera, c'est-à-dire lors de la discussion qu'on a au mois de novembre chaque année. En sachant ce PPI est par définition prévisionnel que chaque année on y fait des ajustements quelquefois conséquents mais au moins vous aurez la vision, chaque année vous verrez les variations apportées.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Pas de questions. Pas de remarques ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci.

Le dossier est acté.

Reprise du point reporté pour raison technique – voir page 8 – résultats du dépouillement.

4 « QUESTION A M. le MAIRE » DÉPOSÉE PAR MME MYLENE WUNSCH, CONSEILLÈRE MUNICIPALE RASSEMBLEMENT POUR CHÂTEAUROUX

Monsieur le Maire,

1 – En date du 16 juin vous avez convié, par courrier, les Maires et élus municipaux des communes de l'Agglo à se joindre à vous pour une arche de soutien aux employés des dépôts logistiques de La Halle de Montierchaume et Issoudun.

RDV samedi 20 juin à 9 H au boulodrome. L'ensemble des conseillers municipaux de votre majorité était présent ainsi que de nombreux Maires et élus.

Vous aviez précisé lors du conseil municipal d'installation, que vous souhaitiez travailler avec tous. De plus dans votre discours du 20 juin vous avez insisté sur le fait que, loin des étiquettes politiques, votre souhait était de marquer le soutien de l'ensemble des élus aux employés de La Halle.

Pouvez-vous m'expliquer pourquoi les élus d'opposition du conseil municipal de Châteauroux n'ont pas été tenus informés de ce RDV ?

2 – Pouvez-vous me dire si vous envisagez de signer une convention avec le Collectif Animal 36 concernant la gestion des animaux errants, et plus précisément des chats qui doivent être capturés afin d'être identifiés et stérilisés.

Merci.

Le rapporteur : Mylène WUNSCH

M. le MAIRE :

Oui effectivement sur votre premier point c'est à juste titre que vous relevez que la diffusion ne s'est pas faite sur l'ensemble du Conseil municipal mais seulement à la majorité, et c'est une erreur.

Je crois que vous y étiez, vous avez donc quand même eu l'information et vous étiez là mais on veillera à ce que cela ne se reproduise pas à l'avenir et que tous les conseillers soient bien destinataires des invitations aux manifestations publiques.

Sur le deuxième point concernant notamment les animaux errants mais plus particulièrement les chats. C'est une problématique que j'ai confiée à Florence Petipez sur laquelle elle va travailler dans les semaines et dans les mois qui viennent. On verra quel dispositif le plus pertinent on mettra en place, parce-que pour ceux qui avaient été expérimentés au dernier mandat, ils n'avaient pas été vraiment concluants, notamment sur la capture des chats avant de les stériliser. Donc c'est un sujet qu'il faut traiter avec sérieux.

On verra avec quelle association on contractualise ou pas, en sachant que celle que vous citez est quand même bien connue Rassemblement National. Je crois qu'il y a beaucoup de membres du RN dans le collectif Animal 36 dont vous-même êtes trésorière je pense.

Mme WUNSCH :

J'étais trésorière mais je ne le suis plus.

M. le MAIRE :

Ah ok.

Il n'y a pas d'a priori à l'encontre d'une association ou d'une autre mais Florence commence à prendre ce dossier à bras-le-corps, a déjà rencontré le Président de la SPA pour faire le point avec, de nouvelles réunions sont prévues pour essayer de trouver un dispositif et on vous le soumettra le moment venu mais sans trop tarder quand-même pour qu'il puisse surtout produire des résultats. Parce-que c'est une vraie problématique et je pense que là-dessus on a du travail à faire.

Je vous remercie de votre attention. Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 20h10.

Et ont signé le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 comportant les délibérations numérotées de 1 à 4, est approuvé par les élus municipaux suivants :

- M. Gil AVEROUS

- M. Jean-Yves HUGON

- Mme Catherine RUET

- M. Roland VRILLON

- Mme Florence PETIPEZ

- M. Brice TAYON

- Mme Imane JBARA-SOUNNI

- Mme Stéphanie GALOPPIN

- M. Jean-François MEMIN

- Mme Christine DAGUET

- M. Denis MERIGOT

- Mme Monique RABIER

- Mme Catherine DUPONT

- Mme Sonia ROUX
- M. Dominique TOURRES
- Mme Brigitte DION
- M. Jean-Paul BISIAUX
- M. Charles-Henri BALSAN
- M. Eric CHALMAIN
- Mme Annick MABON
- Mme Joëlle MAYAUD
- Mme Frédérique GERBAUD
- M. Gilles ROUSSILLAT
- Mme Liliane MAUCHIEN
- M. Michel GEORJON
- M. Laurent BUTHON
- M. Christophe BAILLIET
- Mme Marina RENOUX
- M. Stéphane ZECCHI
- M. Michaël POINTIERE
- Mme Nahima KHORCHID
- Monsieur Tony IMBERT

- Mme Alix FRUCHON

- M. Maxime GOURRU

- Mme Lucie MOREAU

- Mme Delphine CHAMBONNEAU

- Mme Mylène WUNSCH